



PROCEDURE GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION

DE REMBOURSEMENT MY LITTLE TRIP-MY BNB

I- Comment joindre Groupama Assurance-crédit & Caution

La transmission des dossiers s'opère exclusivement par mail : cautionvoyage@groupama-ac.fr

II- Comment effectuer une demande relative au remboursement de mon voyage à la suite de la défaillance de MY LITTLE TRIP (MY BNB).

Avant d'effectuer votre demande par e-mail, il vous faut constituer votre dossier qui **doit impérativement comprendre l'ensemble des pièces suivantes :**

- Abonnement contracté avec MY LITTLE TRIP, mail envoyé par MY LITTLE TRIP confirmant la réservation d'un « TRIP » mentionnant la date du voyage et les prestations associées. En tout état de cause, il doit s'agir d'un document comprenant la désignation des prestations de voyage revêtant les caractéristiques d'un forfait touristique,
- La copie de la déclaration de créance adressée au liquidateur judiciaire en charge de la procédure de l'opérateur de voyage MY LITTLE TRIP,
- La preuve du règlement des prestations à MY LITTLE TRIP (paiement de l'abonnement). Il s'agit des relevés bancaires sur lesquels apparaissent les opérations, les preuves de prélèvement(s).
- Une copie d'un document justifiant de votre identité (identité du payeur): il peut s'agir d'un passeport, d'une carte nationale d'identité ou d'un permis de conduire,
- Le RIB du compte bancaire ou postal sur lequel vous désirez obtenir le remboursement des sommes.

Les demandes de remboursement doivent être transmises exclusivement par e-mail portant en objet la référence « MY LITTLE TRIP - Nom de famille- Prénom ».

III- Délais pour obtenir le remboursement de Groupama Assurance-crédit & Caution

Vous disposez d'un délai de trois (3) mois, à compter de la date de la cessation de garantie pour solliciter Groupama Assurance-Crédit & Caution.

Le délai d'intervention légal du garant est de trois mois à compter du dépôt de l'ensemble des créances.